



Février 2020

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

LE CONSEIL D'ÉTAT, UNE COMPOSANTE MAJEURE DU CONTRAT SOCIAL »

FO aurait presque pu signer l'avis du Conseil d'État : évidemment FO organisation syndicale libre et indépendante n'ira pas jusque-là car il n'y a jamais aucune confusion de rôles à FO.

Mais nos analyses portées sans relâche, et la contradiction apportée publiquement, aux arguments du gouvernement, sont largement confirmées !

Dès juillet, FO a alerté sur la nature de la réforme : « le projet de système universel de retraite [...] est en lui-même une réforme paramétrique permanente aux mains des gouvernements à venir » (tribune parue dans le JDD le 20 juillet 2019).

Parce que le pilotage des paramètres du système unique serait assuré, en dernier ressort, par les gouvernements (valeur des points, malus et bonus de l'âge d'équilibre).

Il s'avère aujourd'hui que l'âge d'équilibre (au passage non plus à 64 ans comme longtemps affiché, mais à 65 ans dès l'entrée en vigueur pour la génération 1975), devient la clé de voûte du système voulu par le gouvernement.

Ainsi, le Conseil d'État note qu'il faut comprendre que le maintien du niveau relatif des pensions individuelles serait assuré par une élévation de l'âge du taux plein.

Dans cette même tribune (cf. ci-dessus) FO concluait que loin « d'être plus simple et plus juste », le système universel risquait surtout de se traduire par « une retraite incertaine, tant pour le niveau de la pension que pour l'âge de départ effectif, pour tous et au fil du temps ».

FO ne dira pas que le Conseil d'État a paraphrasé ses propos, mais force est de constater que son avis recoupe les analyses du syndicat : « le choix d'une détermination annuelle de chacun des paramètres du système, y compris ceux applicables à une génération entière, aura pour conséquence de limiter la visibilité des assurés proches de la retraite sur les règles qui leur seront applicables ».

Il met aussi à bas la formule marketing « chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous, » parce qu'elle reflète selon lui imparfaitement la complexité et la diversité des règles de cotisation ou d'ouverture des droits définies dans le projet de loi !

Cette situation est le produit de dispositifs indispensables de solidarité, que le système universel par points n'assure pas de lui-même, comme FO l'avait dénoncé, et qui l'oblige à reprendre « en les adaptant, les principaux mécanismes existants de bonification notamment pour motifs familiaux, les avantages afférents, qui prennent

aujourd'hui la forme de majoration de pensions ou de durée d'assurance ».

Le syndicat FO pourrait poursuivre l'énumération et se féliciter de ne s'être pas trompés si cela n'était pas si grave ! Mais là encore, le Conseil d'État conforte FO dans sa détermination et le conduit à nouveau à en appeler à ce que le processus soit stoppé.

Il déplore en effet de ne pas avoir été à même « de mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de son examen », alors que les projets de loi procèdent « à une réforme du système de retraite inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir un système social qui constitue l'une des composantes majeures du contrat social ».

LE « TCHAT » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : VIT-IL DANS NOTRE GALAXIE ?

Chacun a pu lire sur Ulysse, les réponses du directeur général aux interrogations d'une vingtaine d'agents de la DGFIP. Clairement, il semble sourd aux inquiétudes et attentes des agents (à quelque chose près!).

Ainsi il évoque :

« un recrutement colossal sur toutes les catégories » (même s'il précise que cela va couvrir les nombreux départs en retraite) cela n'a plus rien de colossal ! Rappel : 25 000 suppressions d'emplois depuis 2009 !

« Construire les évolutions de demain de manière encore plus concertée » : or, il n'y a pour le moment eu aucune concertation nationale ni locale en interne. Informer ce n'est pas concerter !



Concernant le souhait exprimé d'une proximité familiale, le DG répond « passerelles » ou « rupture conventionnelle » : Ha ?, et comment ? puisque le service public quitte les zones éloignées des grandes métropoles (à l'exception des villes qui bénéficient d'opérations de démétropolisation, sans précision chiffrée à ce stade),

Il dit vouloir « valoriser la carrière des agents » et indique qu'il y a « énormément de promotions internes. » Peut-être devrait-il regarder de plus près, le ratio promus/promouvables dans certains grades ...

Il préconise une meilleure information aux agents pour éviter le « nombre de rumeurs infondées, fantaisistes voire malveillantes qui circulent ». Ceux qui alertent dérangent visiblement (aucune exemple n'est d'ailleurs cité!).

FO DGFIP44 : retrouvez-nous sur 